

# JOUY-MAUVOISIN



## JUILLET 2025

### BULLETIN MUNICIPAL N° 157



Contacts :

Téléphone : 01 34 76 51 21

Email : [mairie@jouymauvoisin.fr](mailto:mairie@jouymauvoisin.fr)

Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

## SOMMAIRE

- ☒ Editorial
- ☒ Extraits des délibérations du conseil municipal.
- ☒ Extrait séance de travail du conseil municipal.
- ☒ Informations municipales
- ☐ Informations diverses



La trêve estivale est déjà là et la canicule a fait son apparition.

Cette année les enfants étaient encore à l'école lorsque les journées les plus chaudes sont apparues, ce qui est nouveau.

L'isolation des locaux, classe et réfectoire, effectuée il y a quelques années s'avèrent être une bonne opération pour le confort de nos écoliers. Si cela devait perdurer peut-être faudra-t-il envisager d'autres matériels ?

Comme annoncé dans le bulletin d'avril le relevé des compteurs d'eau se fera en juillet par un agent VEOLIA et un agent de la Communauté Urbaine GPS&O, puisque le Syndicat des Eaux de Perdreauville et Environs n'a pas souhaité effectuer ce dernier relevé.

Le nouveau prestataire étant la société VEOLIA EAU, celle-ci proposera une eau décarbonatée (adoucie) à l'automne 2025 depuis les réservoirs de Buchelay et Rosny-sur-Seine.

Malgré la trêve nous travaillons à l'avancement de nos projets qui devraient démarrer au plus tard à la rentrée à savoir le cimetière et le parking attenant. L'appel d'offres concernant le dortoir et l'isolation des logements communaux devrait lui aussi être lancé début septembre. Une première réunion au sujet de l'aménagement du terrain de football est prévue au cours de l'été.

En une de ce numéro 157 vous avez en primeur l'esquisse de la fresque qui sera réalisée à partir du 15 juillet sur le mur de l'école coté RD 110. Cette fresque est entièrement prise en charge par GPS&O, et les deux artistes retenues l'ont été en coopération entre la mairie et les services de la Communauté Urbaine.

Comme depuis quelques étés le secrétariat de la mairie sera fermé 3 semaines mais il vous sera toujours possible de nous joindre via la messagerie et le répondeur afin d'assurer les urgences.

Il me reste à vous souhaiter un bel été à tous.

Bonne lecture.

Le maire  
Alain BERTRAND

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03 Juin 2025

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Julien HERON, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Véronique BANCE, Mme Jocelyne GUILLAUME, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Mohamed MERROUNE.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING POUR LE CIMETIERE**

Le maître d'œuvre, JSI IDF NORMANDIE, a lancé une consultation d'entreprises par voie de procédure adaptée relative aux travaux de création d'un parking pour le cimetière rue de l'église. Celle-ci s'est déroulée du 3 au 25 avril 2025. Une seule entreprise a fait parvenir une offre dans les délais. Il s'agit de l'entreprise T.P.N. à Pacy-sur-Eure pour un montant de 145 204.90 € hors taxes (estimation du cabinet JSI (173 734.05 € HT)

Après la présentation du rapport d'analyse de l'offre établi par le maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise T.P.N.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue le marché concernant les travaux de création d'un parking pour le cimetière à l'entreprise T.P.N. pour les montants ci-dessus
- Autorise Monsieur le maire à signer le marché ainsi que tout autre document s'y rapportant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

### **APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG DE VERSAILLES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE D'ARCHIVAGE**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une convention avec protocole d'accord avait été signée en avril 2018 pour une durée de 3 ans relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage. Cette première mission n'ayant pas permis le classement et le tri de toutes nos archives, il est donc proposé de poursuivre ce travail en faisant de nouveau appel au service compétent du CIG de Versailles.

Un diagnostic de l'état des archives a été établi, déterminant ainsi une intervention d'une durée prévisible de 10 jours de 8 heures pour un coût total estimé à 2 560 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention pour la mise à disposition d'un agent du CIG pour cette mission d'assistance à l'archivage annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment le protocole d'accord.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LOISIRS**

Monsieur le maire rappelle que l'association Yoga Terre et Nature donne des cours de yoga dans la salle de loisirs depuis la rentrée de septembre 2024.

Il a été convenu de laisser s'installer cette activité avant d'établir une convention de mise à disposition et de décider d'une participation financière. Aux vacances de février 2025, un bilan a été effectué sur le nombre de participants et sur leurs communes d'origine. Aucun habitant de la commune n'y participe.

Une convention doit être établie entre l'association et la commune afin de définir les modalités financières d'utilisation de la salle de loisirs. Une demande de participation de 200 € est sollicitée pour la période allant du 3 mars au 4 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ladite convention ainsi que le montant de la participation financière fixé à 200 € pour la période.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03 Juin 2025 (suite)

### DEMANDE DE SUBVENTION – D.E.T.R 2025 (Dotation équipements aux territoires ruraux)

Les conseillers sont informés que le projet d'aménagement du terrain de football en parc de jeux pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% dans le cadre de la DETR programmation 2025.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de solliciter ladite subvention auprès de la Préfecture des Yvelines.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – *guide pratique DETR programmation 2025 de la préfecture des Yvelines* – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390 000 € pour la catégorie n° 4 (*Soutien aux France Services et revitalisation des villes, petites et moyennes*),

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet de « création d'un parc de jeux » pour un montant de 152 000 € HT soit 182 400 € TTC.
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2025.
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :
  - Subvention D.E.T.R 2025                      45 600 € TTC
  - Fonds propres de la commune            136 800 € TTC

### SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée, *conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique*, que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette dernière.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et partiels nécessaires au fonctionnement des services, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 juin 2020,

Le Maire propose à l'assemblée :

#### La suppression :

- d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>.
- d'un emploi d'Adjoint Technique territorial à temps non complet 19/35<sup>ème</sup>
- d'un emploi d'Adjoint Technique territorial à temps non complet 27/35<sup>ème</sup>

#### Et dans le même temps, la création :

- d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>.
- d'un emploi d'Adjoint Technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 19/35<sup>ème</sup>
- d'un emploi d'Adjoint Technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27/35<sup>ème</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03 Juin 2025 (suite)

### VENTE DE FUEL DOMESTIQUE SUITE CHANGEMENT DE CHAUDIERE

La chaudière à fuel alimentant la mairie et la cantine scolaire est tombée en panne fin mars 2025. Celle-ci n'est pas réparable en raison de sa vétusté.

Dans le cadre du contrat rural, il est prévu d'installer une pompe à chaleur qui aurait dû être couplée avec ladite chaudière. Il faut donc prévoir le remplacement de celle-ci. Après réflexion avec le maitre d'œuvre, une chaudière électrique s'impose comme le meilleur choix d'autant plus que celle-ci devra être installée avant l'hiver 2025.

Ce remplacement de chaudière sera pris en charge en dehors du contrat rural, des entreprises vont être consultées rapidement ainsi qu'Enedis pour le branchement électrique.

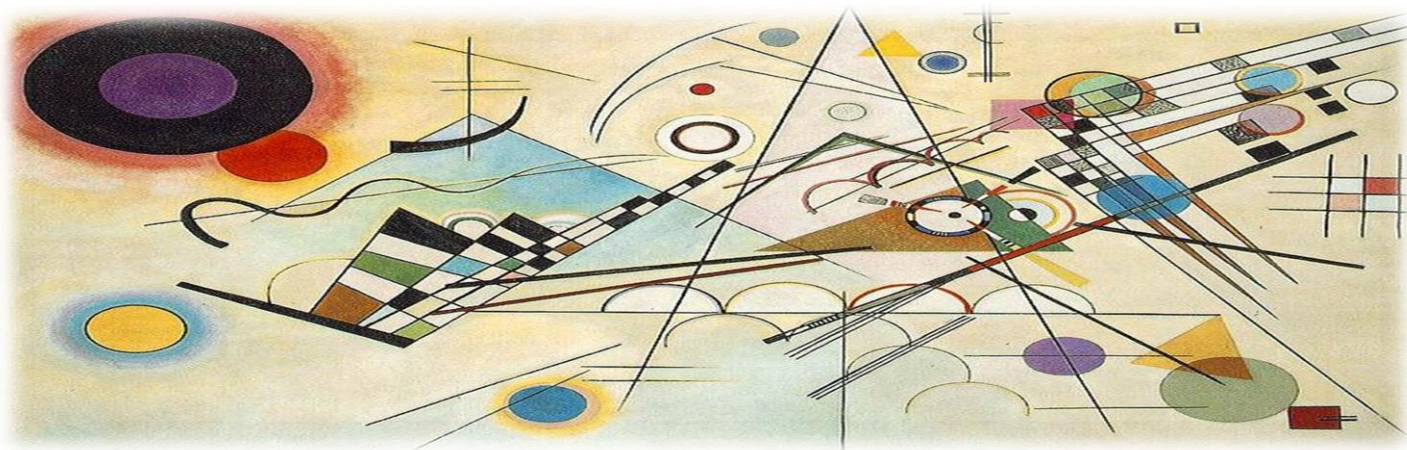
Par ailleurs, peu de temps avant la panne, la commune s'est fait livrer du fuel domestique et à ce jour il reste dans la cuve 4 500 litres.

Monsieur le maire propose de mettre en vente ce restant de cuve au prix de 0.45 € le litre.

Des précautions seront prises quant au transport réalisé par l'acheteur et un titre de recette sera émis à son encontre pour le paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à réaliser la vente dans les conditions ci-dessus mentionnées.

### FIN DE LA SEANCE



# Séance de travail du 03 Juin 2025

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Julien HERON, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Véronique BANCE, Mme Jocelyne GUILLAUME, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Mohamed MERROUNE.

## 1- Propositions faites au conseil municipal

\* Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat CUI de M. LEHAIRE Christopher s'arrête au 16 juin 2025. Celui-ci peut être renouvelé pour une durée d'un an. Il propose de renouveler le CUI pour ladite période.

La durée hebdomadaire reste la même soit actuellement 24H par semaine.

A l'unanimité, les conseillers présents approuvent cette proposition.

\* La commune de Fontenay-Mauvoisin souhaite passer une convention de coopération avec la police municipale de Buchelay afin que celle-ci puisse intervenir sur leur territoire pour des missions bien définies.

Elle propose à notre commune de rejoindre ce projet étant donné que les agents de la police municipale devront traverser notre commune pour intervenir sur Fontenay-Mauvoisin.

Les premiers coûts indiqués s'élèvent à 55 000 € par an (salaires et charges salariales).

Après en avoir discuté et au vu du peu d'éléments en leur possession, les conseillers demandent plus d'informations avant d'apporter une réponse à cette proposition.

## 2- Informations données au conseil municipal

\* L'appel d'offres pour la restauration scolaire dans le cadre du groupement de commandes constitué par la commune de Buchelay concernant la fourniture de repas en liaison froide auquel la commune a adhéré, a été réalisé. Deux sociétés ont répondu à savoir : Yvelines Restauration et Convivio.

*Depuis, la commission d'appel d'offres a retenu la société YVELINES RESTAURATION*

\* Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements de voirie (PPI) de la communauté urbaine 2022-2026, les services de la communauté urbaine ont été sollicités pour étudier la faisabilité d'élargir le trottoir au droit du mur de la propriété n° 28 route de Mantes - RD110 afin d'interchanger ces travaux avec ceux de l'aménagement du carrefour rue de Vallée avec la rue de la Fontaine. Après étude du projet, l'élargissement du trottoir n'est pas réalisable.

A la place desdits travaux, il est envisagé de refaire les trottoirs de certaines rues qui le nécessitent, notamment rue du Pavillon et rue de la Fontaine

\* Monsieur le maire fait un point sur l'état d'avancement de la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes JAVOURET et BOSONI concernant les travaux d'aménagement d'un dortoir, de réaménagement d'un logement, des travaux de chauffage et l'isolation par l'extérieur des logements communaux.

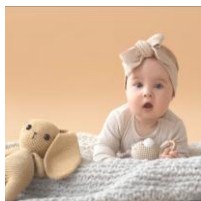
\* Le maître d'œuvre qui s'occupe de l'aménagement du terrain de foot en parc jeux travaille sur le projet. Une commission sera peut-être réunie si une décision doit être prise durant l'été

\* Un courrier du conseil départemental nous informe qu'un montant de 37 416.98 € a été alloué à la commune pour cette année dans le cadre de la répartition du fonds départemental des droits de mutation.

Par contre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 3000 € par rapport à l'an passé, suite à la baisse du taux d'imposition de la taxe foncière bâti par la commune. Son montant pour 2025 est de 16 642 €.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL



### NAISSANCES :

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Lisa BECAM, le Clos du Lavoir, née le 5 avril 2025

### DECES :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

- Mme PUICHEVRIER Elisa survenu le 7 juin 2025

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU MOIS D'AOUT



**Cet été, la mairie sera fermée**

**Du 28/07 au 15/08 inclus**

**En cas de besoin, vous pourrez laisser vos messages soit par messagerie soit sur le répondeur téléphonique**

*Adresse et contacts en page de couverture de ce bulletin*

## COLLECTE DES DECHETS ET ENCOMBRANTS



La prochaine collecte des encombrants aura lieu en porte à porte le 13 août 2025.

**Pas d'interruption de collecte des déchets durant les mois de juillet et août, une collecte tous les 15 jours dans la continuité de juin.**



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**

Mercredi matin



**EMBALLAGES  
RECYCLABLES**

Vendredi matin, toutes les 2 semaines  
à partir du 12 janvier (semaines paires)



**VERRE**

Collecte en points d'apport volontaire

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ECOLE

**20 juin 2025**  
**Remise des récompenses aux**  
**élèves de CM2**  
**ayant terminé**  
**leur cycle primaire.**



## Rentrée scolaire 2025-2026

### Effectif des classes à la rentrée

Enseignant(e) par encore nommé(e) : Maternelle Petite section = 7 ; Moyenne section = 6 ; Grande section = 8

Mme DUTERTRE : CP = 12 CE1 = 9

Mme TEKAYA : CE2 = 5 CM1 = 8 CM2 = 4

Soit un effectif prévisionnel de 59 élèves pour la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre

## ATTENTION – NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTIONS CANTINE ET Garderie

Cette année, nous vous mettons à disposition un portail dédié aux familles : « Mon Espace Famille »

Cette application vous permettra de gérer, en ligne, la cantine et la garderie de vos enfants (inscriptions, réservations...).

L'inscription aux services cantine et garderie 2025/2026 se fera en plusieurs étapes :

- création de compte famille sur le portail <https://www.monespacefamille.fr/accueil/>
- saisie des informations du foyer (responsable/enfants...) annexé des documents obligatoires
- validation du dossier par la mairie, avec un mail de confirmation d'inscription aux services périscolaires
- réservation cantine / garderie.

Une fois votre dossier complété et annexé des documents demandés, nous validerons votre dossier, ce qui entrainera la confirmation de vos demandes d'inscriptions aux services de la cantine et/ou de la garderie. Comme indiqué dans la procédure, vous recevrez un mail en ce sens.

Vos réservations et annulations cantine/garderie seront à déposer dans les limites imparties (cf le règlement intérieur disponible sur la plateforme et sur le site internet de la mairie).

**Nous vous demandons de bien vouloir faire l'inscription avant le 20 JUILLET 2025, et il faudra penser à faire vos réservations par la suite.**

**ATTENTION : Toutes les familles qui ont déjà déposé en mairie les bulletins d'inscription de leur(s) enfant(s) pour la rentrée prochaine doivent **obligatoirement** faire l'inscription sur le portail mon espace famille pour que celle-ci soit prise en compte. La version papier n'est plus prise en compte.**

2 guides pour vous aider à créer votre compte et déposer votre dossier d'inscription sont à votre disposition sur le site internet de la commune et sur le Panneau Pocket. N'hésitez pas à contacter la mairie pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer.

## CALENDRIER DES VACANCES

|           |                                          |
|-----------|------------------------------------------|
| Rentrée   | 1 septembre 2025                         |
| Toussaint | Du 18 octobre 2025 au 3 novembre 2025    |
| Noël      | Du 22 décembre 2025 au 5 janvier 2026    |
| Hiver     | <b>Du 21 février 2026 au 9 mars 2026</b> |
| Printemps | <b>Du 18 avril 2026 au 4 mai 2026</b>    |
| Été       | Le 4 juillet 2026 au matin               |

Les dates de vacances en bleu ne concernent que la zone  
C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## KERMESSE DE L'ECOLE

Le spectacle de fin d'année de l'école organisé par les enseignantes et la kermesse organisée par l'association des parents d'élèves ont eu lieu le samedi 24 mai 2025 au verger. Malgré une météo maussade, petits et grands se sont retrouvés dans une ambiance conviviale pour partager un moment de joie et de bonne humeur.

Cette année, l'association a pu bénéficier d'une alimentation électrique grâce aux travaux réalisés par la commune qui a tiré, dans la gaine prévue à cet effet, un câble de la salle polyvalente jusqu'au préau du verger.



## APERITIF DE L'ETE



Le soleil et les joyaciens étaient au rendez-vous ce vendredi 20 juin 2025 pour l'apéritif de l'été offert par la municipalité.

A l'extérieur de la salle polyvalente, Monsieur le Maire a prononcé une brève allocution

Après quoi, près d'une cinquantaine de convives auront profité de cette occasion pour se retrouver, trinquer et échanger les uns les autres sur l'actualité et les projets de vacances.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## TRANSPORT SCOLAIRE ET URBAIN

**ATTENTION : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, la ligne K qui dessert la gare routière devient la ligne 5414. Il y aura plus de départs la semaine, et désormais le samedi pour une meilleure desserte de Mon Beau Buchelay et des trajets plus rapides entre Buchelay village, la gare de Mantes-la-Jolie et le Val Fourré**

**Ligne Bus 5414 Jouy—Mauvoisin Mantes la Jolie Gare Mairie Routière < > Buchelay René Renault**



**La ligne n° 91 qui dessert les établissements scolaires deviendra la ligne n° 5491.**

**A destination du lycée Léopold Shengor (Magnanville)**

**MATIN** Ligne N° 5491 (Uniquement en période scolaire et hors jours fériés)  
Jouy-Mauvoisin (Mairie) à 7h46 et 7h50, arrivée au lycée à 8h00 ou Ligne N° 26  
Du lycée **Léopold Shengor** au collège **Georges Sand** Bus N° 26 : départ à 8h05 arrivée 8h10.

**SOIR**  
Du collège **Georges Sand** au lycée **Léopold Shengor** Bus N° 26 : départ à 16h55 arrivée 16h58.  
Du lycée **Léopold Shengor** à Jouy-Mauvoisin (Mairie) Bus N° 91 :  
1) départ à 17h00 arrivée 17h10  
2) départ à 18h05 arrivée 18h15

**IMAGINE'R SCOLAIRE Toutes zones : Les dossiers d'abonnement sont à effectuer en ligne sur [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr) rubriques tarifs hormis pour les dossiers subventionnés**

## CHANGEMENT DE DELEGATAIRE DU SERVICE EAU POTABLE

Deux conventions liaient le syndicat des eaux de Perdreauville et de ses environs (S.E.P.E.) à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise concernant la vente de l'eau et les prestations y afférentes. Celles-ci ont été dénoncées par les deux entités.

Ainsi, par délibération du 10 avril 2025, le conseil communautaire a décidé de déléguer le service de l'eau potable des cinq communes concernées par lesdites conventions dont la nôtre, à la société VEOLIA Eau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les travaux sont actuellement en cours pour raccorder notre commune au réservoir d'eau de Buchelay. Fin septembre, à l'achèvement des travaux, l'eau distribuée sur notre commune sera décarbonatée (eau adoucie).

Fin août, les abonnés recevront une première facture venant de VEOLIA sur laquelle ne figurera que le montant de l'abonnement du contrat eau à savoir 20.32 € hors taxes pour le second semestre 2025.

Pour la facturation d'eau de la période de juin 2024 à mai 2025, nous n'avons pas encore d'information sur la date d'envoi aux abonnés.

Pour l'eau actuellement distribuée, le coût de l'abonné baissera de 23 € pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> par exemple. Par contre, dès que l'eau distribuée sera décarbonatée, la part de Veolia augmentera de 35 € pour une année de consommation.

En synthèse, la hausse sera in fine de 12 € annuels avec la mise en place de la télérelève pour la fin d'année 2025, une facturation semestrielle et à terme la possibilité d'être mensualisé.

**Du 15 août au 13 septembre 2025**  
le Département vous offre 78 projections en plein air

# YVELINES CINÉ

Accueil  
à partir de 19 h  
Quiz à 20 h 30

Lancement du film à la tombée de la nuit



Ne pas jeter sur la voie publique  
Imoimea 01 30 94 72 83

**Mardi 19 août**  
**BELLE ET SÉBASTIEN 3 :**  
**LE DERNIER CHAPITRE**  
**JOUY-MAUVOISIN**

Le Verger - Chemin du Pavillon



Toutes les infos sur nos réseaux



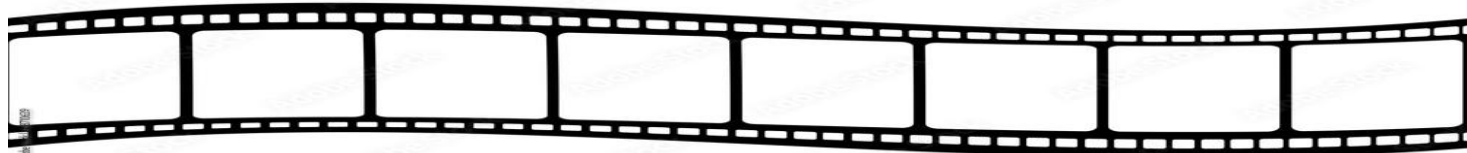
**Yvelines**  
Le Département



Nous avons été sélectionnés par le département des Yvelines dans le cadre de son opération **YVELINES CINE 2025** pour une projection du film **BELLE ET SÉBASTIEN 3** qui aura lieu dans notre village le mardi 19 août 2025. La séance est gratuite.

Le public est attendu à partir de 19h00 au lieu dit LE VERGER

- Un petit jeu de QUIZZ est prévu par un animateur du département à partir de 20h30
- Puis viendra la présentation du film
- Parole sera donnée aux élus (ville /département)
- Lancement du film vers 22h30 pour une durée d'environ 1h45.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## MIEL DE JOUY-MAUVOISIN

Nos amies les abeilles ont travaillé depuis le printemps afin de produire pour leurs besoins, mais aussi pour notre grand plaisir le miel tiré des pollens des fleurs de notre environnement.

**Amateurs :** Des pots sont en vente à la mairie, le paiement par chèque est recommandé

## COURS DE YOGA

Les cours de yoga reprendront à compter du lundi 8 septembre 2025.

Deux cours sont proposés par semaine à la salle de loisirs rue des Cornouillers :

Lundi de 18h30 à 20h00 : Hatha yoga

Jeudi de 19h00 à 20h30 : Yoga / renforcement musculaire / assouplissement

Cour d'essai gratuit

### Tarifs :

130 € + 10 € de cotisation : 10 cours valables 5 mois

360 € abonnement annuel pour un cours par semaine

Pour toute inscription les 6 et 7 septembre : un atelier (dimanche matin) offert.



Infos/inscriptions : [contact@yogaterrenature.fr](mailto:contact@yogaterrenature.fr) ou 06 63 84 49 99 (Adeline)